



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions Seniors Masculins

N° 06
14 Octobre 2021

Présents Alain Le Viol, Président
Georges Le Glédic, Sylvain Denis
Assiste Isabelle Loreau

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 05 du 24 septembre 2021 sans réserve.

2. Seniors Masculins

- **Reports : 5e tour Coupe de France et 4e tour Coupe Pays de la Loire**

Suite aux tirages au sort du 5e tour de la Coupe de France et 4e tour de la Coupe des Pays de la Loire effectués le 6 octobre 2021, la Commission a procédé aux reports des rencontres de championnat concernant les équipes encore qualifiées et dont la rencontre de Coupe aura lieu le week-end du 17 octobre 2021.

Les dates des rencontres des autres groupes seront fixées ultérieurement.

- **Reports en procédure d'urgences**

La Commission prend connaissance des rencontres Seniors Masculins reportées en procédure d'urgences lors des week-ends des 3 et 10 octobre 2021. Les dates des rencontres des autres groupes seront fixées ultérieurement.

- **Forfaits généraux**

Seniors D5 Masculins

Héric Fc 3, courriel reçu le 21.09.2021

Seniors D5 Masculin groupe J

St-Michel Océane 3, mail reçu le 08.10.2021

- **Coupe du District Albert Bauvineau et Challenge du District Albert Charneau**

Le secrétariat a fait l'état des engagements dans ces compétitions. Les clubs n'ayant pas engagé d'équipes ou n'ayant pas donné réponse ont été relancés par messagerie officielle.

3. Futsal

Suite au tirage au sort du 1er tour de la Coupe Nationale Futsal et la planification de cette rencontre de Saint-Nazaire AF au lundi 11 octobre 2021 ayant priorité sur toute autre compétition, la Commission a procédé au retour de la rencontre de championnat contre Etoile Nantaise Futsal au lundi 18 octobre 2021.

4. Entreprise

- **Calendrier général D1 Entreprise**

La Commission prend connaissance de la validation du calendrier actualisé lors du Comité de Direction du 30 septembre pour permettre l'organisation de la 2^e phase en D1 Entreprise.

- **Coupe Nationale Entreprise**

Suite au tirage au sort du 1er tour de la Coupe Nationale Entreprise, la Commission a procédé au report des rencontres des clubs évoluant en D2 Entreprise concernés par une rencontre de championnat à la même date et fixe la rencontre Nantes St Félix – AS Chu au lundi 25 octobre 2021.

La rencontre AS Sigma – La Montagne Manpower a proposé des dates aux clubs concernés.

- **Match non joué**

La Commission prend connaissance du Procès-Verbal de la Commission Départementale Sportive n° 05 du 14.10.2021 suite au match Nantes Enseignants Laïques 1 / Berlin 1989 1 Football Entreprise D2 non joué le lundi 11 Octobre 2021 et a proposé des dates aux clubs concernés.

Le Président,
Alain Le Viol



Le Secrétaire de séance,
Georges Le Glédic

